

**RÉPONSE D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION  
À L'ENGAGEMENT NUMÉRO 18**

Régie de l'énergie
DOSSIER: <i>R-3550-2004</i>
DÉPOSÉE EN AUDIENCE
Date: <i>16 juin 2005</i>
Pièces n°: <i>HQD-7</i>

*document 1.18*

**Engagement 18 :**

*Recueillir l'information à l'effet, est-ce que le Distributeur a été consulté avant l'adoption du décret sur l'éolienne, si oui, qui et quel était la position d'Hydro-Québec Distribution énoncée à ce moment-là. (demandé par le ROÉÉ)*

**Réponse à l'engagement 18 :**

Le Distributeur a été consulté par le Ministère des Ressources naturelles. Les sujets discutés ont porté sur les quantités recherchées, sur l'échéancier des livraisons, sur la disponibilité de mesures de vent en Gaspésie/MRC de Matane, et sur l'arrimage entre la maximisation des retombées économiques telle que formulée au décret et l'application de la procédure d'appel d'offres. La question de l'équilibrage n'a pas été abordée avec le Distributeur.